



LE MONDE diplomatique

LE DERNIER COMBAT DE MARTIN LUTHER KING

PAR SYLVIE LAURENT
Page 19.

5,40 € - Mensuel - 28 pages

N° 769 - 65^e année. Avril 2018

DOSSIER : L'INTÉRÊT GÉNÉRAL À LA CASSE

Les fonctionnaires, voilà l'ennemi

Propageant la plus grande confusion entre rentabilité à des fins particulières et efficacité au bénéfice de tous, le gouvernement français veut délégitimer un peu plus l'État social, qui fut pourtant gage d'émancipation pour de nombreuses générations. Après avoir multiplié les cadeaux fiscaux aux vrais privilégiés, il tente de dévier l'attention sur la fonction publique.

PAR ANICET LE PORS *

DÉBUT FÉVRIER, le premier ministre Édouard Philippe a livré les premières décisions du gouvernement concernant la fonction publique : plan de départs volontaires, recrutement accéléré de contractuels, rémunérations dites « au mérite », multiplication des indicateurs individuels de résultat... Il inaugurerait ainsi une croisade contre les statuts : d'abord celui des cheminots, puis les autres, en particulier la pièce maîtresse du statut général des fonctionnaires, qui concerne quelque cinq millions et demi de salariés, soit 20 % de la population active.

Dans ce domaine comme dans les autres, le président Emmanuel Macron entend aller vite. Mandaté par les dominants – la finance internationale dont il émane, les cercles dirigeants de l'Union européenne, le patronat, la technocratie administrative, les flagorneurs du show-business, la quasi-totalité des médias, le jeune dirigeant sait que le temps ne travaille pas pour lui.

Durant la campagne pour l'élection présidentielle, M. Macron a jugé le statut des fonctionnaires « inapproprié » et prévu la

* Ancien ministre de la fonction publique et des réformes administratives, conseiller d'État honoraire.



WWW.WATER-COSTA.COM - GALERIE ART JINGLE PARIS

FERNANDO COSTA. - « Attention au feu », 2017

suppression de 120 000 emplois. Il a stigmatisé les « insiders » (1), ceux qui se seraient construits un nid douillet à l'intérieur du « système » et dont les privilèges barreraient la route aux moins chanceux. Le 13 octobre 2017, le premier ministre s'est adressé aux ministres pour leur annoncer la création d'un Comité action publique 2022 (CAP 22) prévoyant « des transferts au secteur privé, voire des abandons de mission », et présenté comme la pièce centrale du chantier de réforme de l'État. La réforme du code du travail – priorité répondant aux vœux du Mouvement des entreprises de France (Medef) – a par ailleurs élevé le contrat et, plus spécifiquement, le contrat individuel d'entreprise au rang de référence sociale susceptible d'être généralisée à l'ensemble des salariés des secteurs privé et public.

(Lire la suite pages 10 et 11.)

(1) *The Point*, Paris, 31 août 2017.

Permis de tuer

PAR SERGE HALIMI

LA POLICE estime que l'enquête prendra « de nombreux mois », mais la première ministre britannique Theresa May a déjà identifié le coupable : l'ordre de tuer M. Sergueï Skripal serait venu du Kremlin. Pour le ministre des affaires étrangères Boris Johnson, le « comportement dangereux du président Vladimir Poutine » constitue en effet le « fil rouge » rattachant la tentative d'empoisonnement de l'ancien colonel des services de renseignement russes réfugié au Royaume-Uni à tous les forfaits antérieurs de Moscou : « l'annexion de la Crimée », « les cyberattaques en Ukraine », « le piratage du Bundestag », « l'ingérence dans plusieurs élections européennes », « l'indulgence envers les atrocités perpétrées par Assad en Syrie » (1). Rumeurs : M. Poutine en est capable, c'est donc qu'il est coupable.

Entre pic à glace et thé au polonium, entre Léon Trotski (assassiné au Mexique) et Alexandre Litvinenko (empoisonné à Londres), les services de sécurité russes ont assurément liquidé nombre d'opposants vivant à l'étranger. Sans que cela suscite le même houvrairi diplomatique, d'autres gouvernements ont recouru à des pratiques tout aussi détestables. La « longue histoire d'assassinats commandités par l'État » dont s'offusque aujourd'hui M. Johnson entache quelques-unes des capitales occidentales (Paris, Berlin, Washington) qui, relayant M^{me} May, ont aussitôt publié un communiqué commun contre la Russie.

Israël, en revanche, a eu la sagesse exquise de s'en abstenir, sans doute parce qu'il figure au premier rang des pays qui « procèdent à ce genre d'opérations qu'ils qualifient d'« éliminations extraterritoriales » (2). La liste des Palestiniens, représentants officiels compris, abattus par ses services secrets à l'étranger ferait en effet presque passer les Russes pour de tendres amateurs : au moins une demi-douzaine rien qu'à Paris,

sans que des sanctions particulières en découlent. Paris, où disparut également l'opposant marocain Mehdi Ben Barka, et où furent assassinées la Sud-Africaine Dulcie September, représentante du Congrès national africain (ANC), puis, plus récemment, trois militantes kurdes. Quant à Washington, un ancien ministre chilien de Salvador Allende, Orlando Letelier, y a été tué par des agents d'Augusto Pinochet. Ronald Reagan ne cessa pas pour autant de célébrer sa dictature, et Margaret Thatcher ne s'interdit pas davantage de partager à Londres avec le général putschiste un thé (sans polonium)... ni de lui offrir un plat Armada en argent.

« Éliminations extraterritoriales » définirait également assez bien la pratique américaine consistant à tuer à l'étranger, par voie de drones, des terroristes présumés. M. Barack Obama autorisa officiellement plus de 2 300 assassinats de ce genre pendant sa présidence. De son côté, M. François Hollande a confié avoir ordonné plusieurs exécutions extrajudiciaires d'« ennemis de l'État » – par moi mois environ au cours de son mandat. Aucun de ses amis politiques interrogés à ce sujet lors d'un débat de la primaire socialiste de l'année dernière ne lui en fit pourtant reproche (3).

« Oui, c'est parfois nécessaire », expliqua même M. François de Rugy, devenu depuis président de l'Assemblée nationale.

(1) Tribune publiée par *Le Parisien*, 16 mars 2018.
(2) Pour republiée une formule du chercheur Mathieu Boulégué, cité par *L'Opinion*, Paris, 13 mars 2018.
(3) Débat télévisé, TF1, 12 janvier 2017.

SUR FOND D'ÉCHEC DES PRIVATISATIONS

Renaissance des travaillistes au Royaume-Uni

Un pays où les divisions caractériseraient avant tout le camp conservateur ? Où la gauche susciterait l'enthousiasme des foules ? Où l'espoir de nouvelles conquêtes électriserait les progressistes ? Ce pays existe : il s'agit du Royaume-Uni, depuis que l'élection de M. Jeremy Corbyn à la tête du Parti travailliste, en 2015, a permis une refondation de la gauche à l'intérieur même du parti social-démocrate traditionnel.

UNE ENQUÊTE D'ALLAN POPELARD ET PAUL VANNIER *

SI VOUS VOULEZ voir comment les pauvres meurent, venez voir la tour Grenfell. Dans son discours de clôture du congrès travailliste de septembre 2017, le chef du Parti travailliste (Labour), M. Jeremy Corbyn, a cité ce vers du poète et romancier nigérian Ben Okri évoquant l'incendie qui a coûté la vie à 79 des habitants d'un immeuble d'habitat social, le 14 juin 2017 à Londres. Au nord du quartier de Kensington, l'un des plus chics de la capitale britannique, la tour se dressait dans une enclave populaire. Ses habitants, relégués aux abords de l'autoroute et de la voie ferrée, avaient été laissés à l'abandon par une politique violemment inégalitaire. Au Royaume-Uni, la part du revenu captée par les 1 % les plus riches a doublé ces trente dernières années, passant d'environ 4 % à plus de 8,5 % du produit intérieur brut (PIB). À Brighton, M. Corbyn s'est arrêté sur le sens du drame : « Grenfell représente un système failli, cassé, que le Labour doit – et va – remplacer. »

Le Labour de M. Corbyn, est-on tenté de préciser, tant la ligne politique du principal parti de gauche britannique s'est transformée. « Beaucoup de gens l'avaient quitté sous [M. Anthony] Blair (1). Moi, je suis restée, en me pinçant le nez, lance M^{me} Emma Dent Coad, la nouvelle députée. Ils sont revenus et beaucoup de jeunes ont adhéré. D'autres ont soutenu la campagne sans rejoindre le parti. » Bien implantée localement, l'élite a profité d'une forte dynamique militante – le nombre des adhérents de la section locale est passé de 300 à 1 000 en deux ans – et du « déclin des conservateurs en raison du Brexit ». Dans une circonscription très favorable au maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne, M^{me} Dent Coad a rassemblé bien au-delà de l'électorat travailliste traditionnel. « Des gens de droite ont voté pour moi, des gens qui s'étaient éloignés du Labour, des gens qui ne votaient jamais, des gens qui ne faisaient plus confiance aux politiciens. Beaucoup m'ont dit que c'était la première fois qu'ils se déplaçaient. »

Aux mains des conservateurs depuis les années 1970, la circonscription de Kensington a, contre toute attente, été remportée par le Labour en juin 2017.

(Lire la suite pages 6 et 7.)

(1) Premier ministre de 1997 à 2007, M. Blair a été l'artisan du virage à droite du Labour (New Labour).

* Journalistes.

VIVEZ LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DEUX PARCOURS D'EXCELLENCE BAC+3 & BAC+5

- ◆ Bachelor en Relations Internationales (Bac+3)
- ◆ Deuxième Cycle en Relations Internationales (Bac+5)

Quatre spécialisations :

- Sécurité internationale et défense - Grade de Master
- Intelligence économique - Grade de Master
- Action humanitaire - Titre RNCP Niveau 1
- Entreprendre en Afrique - Titre RNCP Niveau 1

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI ILERI

JOURNÉE PORTES OUVERTES SAMEDI 7 AVRIL

CONCOURS D'ENTRÉE JEUDI 31 MAI

ÉCOLE D'ÉTÉ

01 40 53 00 44 - 20 bis jardins Boileau, 92071 La Défense



SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

Afrique CFA: 2 400 F CFA, Algérie: 5,50 €, Allemagne: 5,50 €, Antilles-Guyane: 5,50 €, Autriche: 5,50 €, Belgique: 5,40 €, Canada: 7,50 \$, Espagne: 5,50 €, États-Unis: 7,50 \$ US, Grande-Bretagne: 4,50 £, Grèce: 5,50 €, Hongrie: 1 835 HUF, Irlande: 5,50 €, Italie: 5,50 €, Luxembourg: 5,40 €, Maroc: 35 DH, Pays-Bas: 5,50 €, Portugal (cont.): 5,50 €, République: 5,50 €, Suisse: 7,80 CHF, TOM: 780 CFP, Tunisie: 5,50 DT.

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL À LA CASSE

On ne détruit pas un bâtiment d'un simple coup de pelleuse. Il faut procéder par petites entailles, ouvrir des brèches, frapper de toutes parts. Ce travail de sape fragilise la structure : un infime mouvement de l'engin peut alors provoquer l'effondrement de l'édifice. Il en va de même des entreprises de démolition sociale. Depuis les années 1970, les libéraux s'emploient à affaiblir les dispositifs organisant la solidarité nationale.

Démultipliant les foyers, des universités au statut des fonctionnaires (*lire pages 1, 10 et 11*), M. Emmanuel Macron semble parier que certains services publics, comme les chemins de fer (*lire pages 12 et 13*), sont devenus suffisamment dégradés et impopulaires pour qu'il puisse tenter l'estocade au profit du marché. L'heure n'est-elle pas venue, au contraire, de fortifier le principe d'intérêt général (*lire ci-dessous*) ?

Refonder plutôt que réformer

PAR PIERRE RIMBERT

C'EST UNE BATAILLE ritualisée entre des adversaires inégaux. Elle commence toujours ainsi : au nom de la modernité, un gouvernement impose la mutilation du système d'intérêt général créé après-guerre comme un point d'appui pour des conquêtes à venir : le régime général de la Sécurité sociale, les retraites, le statut des fonctionnaires, le secteur nationalisé où les salariés échappent à l'arbitraire du « marché du travail ». Aussitôt, les dirigeants éditoriaux déploient la « pédagogie de la réforme ». La déréglementation serait « inéluctable » puisque nécessaire (ou l'inverse), sans appel, car révélatrice du « courage politique » d'un exécutif décidé à contourner le Parlement ; « juste », car pensée pour araser les « privilèges » de ceux qui travaillent dans des conditions un peu moins précieuses que les autres. Écrit lors de la réforme de la Sécurité sociale lancée par M. Alain Juppé en novembre 1995, ce scénario réserve aux opposants un rôle bien encadré et tout aussi rituel. Montrer que les « privilégiés » ne se situent pas précisément où le gouvernement les désigne, contrer la crécelle médiatique et... défendre les services publics.

Mais que défendre, au juste ? Le 12 décembre 1995, lors d'une réunion publique de solidarité avec les cheminots en grève, le sociologue Pierre Bourdieu avait exposé la nécessité d'empêcher « la destruction d'une civilisation associée à l'existence du service public ». Un quart de siècle plus tard, ces institutions d'intérêt général sont abîmées. Parfois même en ruine. La « main droite » de l'État que forment le ministère de l'économie et des finances, d'une part, et la technocratie patronale, de l'autre, a accompli sa mission. De réformes en privatisations, la part du secteur public (1) dans l'emploi est passée de 19 % en 1985 à 5,5 % fin 2015, avec 791 000 salariés résiduels. Alors que ces entreprises produisaient un quart de la richesse nationale au milieu des années 1980, le chiffre est tombé à moins de 6 % trente ans plus tard (2). Partout, les directions ont instauré les exigences comptables et la pression managériale en vigueur dans le privé.

À la réforme de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) M. Emmanuel Macron aimerait qu'on oppose la même défense de l'existant, qu'il sait vouée à l'échec, car fondamentalement insincère : on protège un service dont chacun déplore le mauvais fonctionnement quotidien. Soignants et patients alertent que l'hôpital implose, que les maisons de retraite craquent ; étudiants et enseignants préviennent que l'école et l'université dépréissent ; voyageurs et cheminots savent que la SNCF déraile. Réduits à l'ombre d'eux-mêmes, les services publics survivent et résistent. Mais cet existant-là n'est plus guère ni désirable ni mobilisateur.

Pris en tenaille entre la contrainte budgétaire et la concurrence du privé, l'hôpital public gère des flux de patients selon le budget de la Sécurité sociale, quitte à renvoyer chez eux des malades incapables de se débrouiller seuls, plutôt que de produire du soin en fonction des besoins de la population. L'université, créée pour former des esprits critiques et les pousser vers les plus hauts accomplissements, travaille désormais à l'équilibre des comptes et aligne ses exigences sur celles du marché du travail. La Poste, fondée pour rendre un service universel de communication, se transforme en prestataire pour Amazon. France Télécom, séparée de La Poste puis privatisée, n'a plus vocation à équiper le pays en infrastructures ni à servir ses usagers, mais à vendre des produits, à conquérir des parts de marché, à satisfaire des actionnaires. Installée sur le marché international de l'énergie, Electricité de France (EDF) rachète des entreprises privatisées au Royaume-Uni. Quant à la SNCF (*lire l'article de Benoît Duteurtre page 12*), son obsession des lignes rentables à grande vitesse l'a conduite à sacrifier le transport de marchandises au profit de la route, à négliger les lignes conventionnelles – et à asperger les voyageurs d'une prose aux subtils accents poétiques : « TGV porte une nouvelle promesse client baptisée TGV inOUI (3). »

« Faire entreprise » plutôt que faire société : ce changement de finalité imposé contre l'avis des usagers fut mis en œuvre avec une détermination d'autant plus extrême qu'il rencontra la résistance de millions de fonctionnaires. À La Poste, à l'école, à l'hôpital, dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), les effets délétères des réformes furent longtemps masqués par le



FERNANDO COSTA. - « Poste 129 », 2017

dévouement de salariés – en majorité des femmes – qui se mettaient en quatre pour assurer le service. Comment défendre les « services publics » quand les entreprises concernées infligent à leurs personnels l'obligation de trahir leur vocation ? Les agents, explique la sociologue Danièle Linhart, « considèrent que leur tâche revêt une importance et une noblesse qui impliquent « naturellement » de leur part un engagement et une volonté de bien faire en toute circonstance. Ils s'affichent « au service du service public », conscients d'incarner l'esprit républicain et de garantir l'intérêt général (4) ». C'est ce que s'employa à tuer, au sens propre du terme, le management qui poussa au suicide des dizaines de salariés de France Télécom, et qui conduisit désormais des membres du personnel de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris à mettre fin à leurs jours.

« DÉFENDRE les services publics » : le mot d'ordre comporte une ambiguïté mortelle quand la main droite de l'État s'acharne à les rendre déstabilisés à ceux-là mêmes qui les produisent comme à leurs usagers. Lutter avec quelque chance de succès pour le service public d'intérêt général suppose de sortir du cadre imposé par la bataille rituelle qu'engage chaque gouvernement depuis trente ans. De quitter les abris de la défense passive. Et de passer à l'offensive.

Le travail, la sécurité économique et sociale, l'éducation, la retraite, la santé, les loisirs, le transport, l'accès de tous à l'énergie, les grandes infrastructures que cet ensemble implique ne sont pas seulement des services. Ce sont des droits. Constitutionnels pour les uns, acquis par la loi pour d'autres, ils ne sont pas octroyés ni concédés par l'État et le patronat comme une cerise sur le gâteau démocratique : ils sont dus aux populations. En d'autres termes, les collectivités ont l'obligation d'assurer leur fourniture, d'en garantir l'efficacité et de s'abstenir d'y porter atteinte. Le préambule de la Constitution de 1946, repris dans celle en vigueur, indique d'ailleurs la voie à suivre : « Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité » (article 9).

Exiger en toute occasion la refondation d'un service public de haute qualité, conformément au droit inaliénable des populations, plutôt que

défendre les entreprises publiques cabossées par les réformateurs présente des vertus unificatrices et mobilisatrices majeures. D'abord parce qu'une telle exigence s'appuie sur l'intérêt commun des usagers et des agents, des habitants des métropoles comme de ceux des petites villes, des banlieues, des campagnes, des territoires d'outre-mer. Elle donne de surcroît au mouvement social la visée positive et l'effet d'entraînement qui lui font si cruellement défaut après des décennies de luttes défensives : la refondation d'une institution universelle tournée vers l'avenir (5). Nul n'aurait la naïveté d'attendre une victoire rapide ; mais chaque mobilisation offrirait l'occasion de marteler les trois principes d'un projet suffisamment consensuel pour agréer un bloc social majoritaire.

P REMIER principe, qui remédie à l'un des grands maux du salariat moderne : donner aux agents les moyens de bien faire leur travail. Cette condition élémentaire de l'épanouissement et de la qualité, les salariés du privé en furent dépossédés sous les coups du néomanagement des années 1990. Dès le milieu de la décennie suivante, infirmières, aides de vie scolaire, enseignants, postiers, cheminots, etc. en ont été à leur tour privés. Objectifs chiffrés absurdes, réductions d'équipes, ordres intenable de managers qui ne connaissent rien à la réalité du travail se rencontrent désormais aussi bien chez Lidl ou chez Free que dans un Ehpad. Ce lugubre trait d'union public-privé devient une ligne de force : parce qu'ici le manutentionnaire sait d'expérience ce que subit là-bas la soignante, et avec quelles conséquences, il se mobilisera peut-être plus volontiers pour que la collectivité se donne les moyens de traiter ses anciens avec respect.

Le deuxième principe touche à l'unité et à l'aménagement du territoire. La refondation du service public devrait se donner pour priorité de doter des infrastructures les plus sophistiquées et des agents les plus qualifiés les populations vivant hors des grandes métropoles. C'est à Vierzon et à Saint-Étienne plutôt que dans le 11^e arrondissement de Paris qu'on expérimentera des systèmes fiables et efficaces de santé, d'éducation, de transports, de communication, de socialisation des données numériques à des fins d'utilité publique. Sises majoritairement hors des grands centres urbains, les classes populaires se retrouveraient motrices de ces services réellement publics, tant du côté des agents que des usagers, comme elles le furent au sortir de la guerre en fondant la Sécurité sociale.

Le troisième principe concerne le statut et le financement de cette institution d'intérêt général, « propriété de la collectivité ». Ici, une autre équation rituelle impose son évidence : au service du public, donc de statut public, donc d'État. Bien sûr, les statuts des électriciens-gaziers, du mineur, des fonctionnaires furent arrachés en 1946 comme la pointe avancée d'un modèle social par les communistes qui siégeaient alors au gouvernement (*lire l'article d'Anicet Le Pors pages 1, 10 et 11*). Mais le lien entre l'État et l'intérêt général s'est effiloché, voire rompu. Parce qu'il subit les diktats du ministère de l'économie et des finances, tout service public se trouve à la merci des fondamentalistes du marché. En attendant le carambolage historique qui renversera la vapeur, le mouvement social gagnerait à revendiquer la création d'institutions de propriété collective certes garanties par l'État, mais indépendantes de Bercy, soustraites à la concurrence (donc au dumping social) et gérées par les usagers-salariés. C'est le cas du régime général de l'assurance-maladie – la « Sécu ». Comme l'explique l'économiste et sociologue Bernard Friot, elle tire ses ressources immenses non pas de l'impôt, mais, pour l'essentiel, de la cotisation sociale. Cette dernière n'échoit pas au ministère des finances, mais à des caisses qui, de 1946 à 1967, furent administrées par les salariés eux-mêmes. Un service public financé par la cotisation plutôt que par l'impôt, une richesse socialisée contrôlée par les producteurs plutôt que par des technocrates, des usagers ayant voix au chapitre : idée d'avenir...

Utopie, rétorquera-t-on. Mais, dans les circonstances actuelles, refonder l'intérêt général n'est pas moins réaliste que défendre le statut des cheminots. Non pas qu'il faille abandonner ce dernier. Mais le meilleur moyen de le sauver consiste à l'universaliser : à rendre au service public sa vocation fondatrice d'avant-garde du bonheur commun.

SOMMAIRE DU DOSSIER

PAGES 10 ET 11 : Les étudiants livrés au marché de l'anxiété, par **Annabelle Allouch**.

Les fonctionnaires, voilà l'ennemi, suite de l'article d'**Anicet Le Pors**.

PAGES 12 ET 13 : Il paraît que les petites lignes de chemin de fer coûtent trop cher, par **Benoît Duteurtre**. De Saint-Just à Macron, variations sur un même thème, par **Émilien Ruiz**.

(1) Défini comme l'ensemble des sociétés directement détenues majoritairement par l'État ou appartenant à des groupes dont la tête est détenue majoritairement par l'État.

(2) *Tableaux de l'économie française*, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), coll. « Insee références », Paris, 2018, www.insee.fr

(3) www.oui.nef.aide. Sur ce processus, cf. Laurent Bonelli et Willy Pelletier (sous la dir. de), *L'État démantelé. Enquête sur une révolution silencieuse*, La Découverte-Le Monde diplomatique, Paris, 2010.

(4) Danièle Linhart, « Comment l'entreprise usurpe les valeurs du service public », *Le Monde diplomatique*, septembre 2009.

(5) Lire Bernard Friot, « En finir avec les luttes défensives », *Le Monde diplomatique*, novembre 2017.



FERNANDO COSTA. – « 3 x 7 = 21 », 2018

Réussir sa contre-révolution

Lors d'une réunion de la société du Mont-Pèlerin, berceau du néolibéralisme, le 28 novembre 1989, un ancien ministre des finances travailliste néozélandais donnait sa recette :

Le gouvernement doit avoir le courage de mettre en œuvre ses décisions, de s'attaquer aux questions douloureuses d'emblée, plutôt que de remettre les choses au lendemain, de façon à être jugé sur les bons résultats qu'elles produiront. (...) N'essayez pas d'avancer pas à pas. (...) Il est plus difficile de se plaindre des attaques que subit votre catégorie professionnelle lorsque tout le monde souffre au moins autant. (...) La vitesse est essentielle, vous n'irez jamais trop vite. (...) Les groupes organisés qui souhaitent maintenir leurs privilèges demanderont toujours que les choses aillent plus lentement. Cela leur laisse plus de temps pour mobiliser l'opinion contre la réforme. (...) Le feu de vos adversaires perd en précision quand il doit viser une cible qui bouge sans arrêt.

Une affaire de rythme

En juin 2007, M. Patrick Buisson, le stratège politique du président Nicolas Sarkozy, détaillait la feuille de route de son poulain. Dix ans plus tard, celle-ci semble encore inspirer l'Élysée.

La réforme, c'est d'abord un rythme. On sait depuis Milton Friedman qu'on a trois mois pour faire passer les réformes. Au-delà, c'est la tyrannie du statu quo, le retour à la barbarie catégorielle du chacun pour moi. (...) La réforme, c'est un cycle vertueux à effet de cliquet. C'est-à-dire que chaque réforme qui est bien perçue par l'opinion doit être immédiatement suivie par une autre réforme. Cette deuxième annonce a une double vertu, c'est qu'elle confère un statut de légitimité ou de fait acquis à la première et elle peut servir éventuellement de leurre dans le débat. C'est exactement la stratégie que Sarkozy est en train de mettre en œuvre.

Source : Serge Halimi, *Le Grand Bond en arrière. Comment l'ordre libéral s'est imposé au monde*, Agone, Marseille, 2012 (1^{re} éd. : 2004).

(Suite de la première page.)

Et, ce faisant, fourbi les armes qui permettront de s'attaquer directement aux statuts des personnels du secteur public, qui se situent dans la filiation de celui élaboré au lendemain de la Libération, puis en 1983. En rappeler la genèse éclaire la situation présente.

L'histoire de la fonction publique française révèle deux lignes de force : une conception autoritaire donnant la primauté au pouvoir hiérarchique, et une autre fondée sur la responsabilité du fonctionnaire, quelle que soit sa place dans la hiérarchie – la conception du fonctionnaire-citoyen. Adopté en 1944, le programme du Conseil national de la Résistance (CNR) ne prévoyait pas de réforme spécifique dans ce domaine. Le général Charles de Gaulle souhaitait toutefois pouvoir s'appuyer sur une administration loyale et efficace. Sous l'impulsion de Michel Debré (2), chargé d'une mission dans ce domaine, un premier train de réformes est adopté par ordonnance le 9 octobre 1945. Elles donnent naissance à l'École nationale d'administration (ENA), à la direction de la fonction publique, aux corps interministériels des administrateurs civils et des secrétaires administratifs, au conseil permanent paritaire de l'administration civile ainsi qu'aux instituts d'études politiques (IEP).

Nommé ministre d'État chargé de la fonction publique le 21 novembre 1945, Maurice Thorez, secrétaire général du Parti communiste français (PCF), se heurte à plusieurs difficultés dans l'élaboration d'un statut propre. À commencer par les réserves de la Fédération générale des fonctionnaires (FGF-CGT), qui demeure campée sur sa revendication d'un « contrat collectif », associant l'idée de statut à celle de « carcan ». Jacques Pruja, l'un des dirigeants de la fédération, prendra toutefois le contre-pied de la position de son organisation, qu'il finira par convaincre. Par ailleurs, la Confédération générale du travail (CGT) et la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) – les deux seuls syndicats de l'époque – divergent sur le mode de représentation des syndicats.

Le premier projet de loi essuie de vives critiques, dont beaucoup s'articulent autour de la création d'un poste de secrétaire général de l'administration, suspectée de refléter une volonté de placer l'administration sous contrôle politique. Thorez transige sur ce point, mais tient bon sur le reste. Son entreprise se trouve encore contrariée par le rejet, le 5 mai 1946, d'un premier projet de Constitution, qui contraignait à de nouvelles élections constituintes. Après la formation du gouvernement,

La réforme du baccalauréat et l'instauration de critères de sélection à l'entrée des universités bouleversent l'articulation entre enseignements secondaire et supérieur. Dès la classe de seconde, les élèves sont désormais sommés de se projeter dans l'avenir, au risque de prendre la mauvaise voie.

PAR ANNABELLE ALLOUCH *

QUAND le ministre de l'enseignement supérieur Alain Devaquet projeta, en 1986, d'instaurer la sélection à l'entrée des universités, des centaines de milliers d'étudiants et de lycéens descendirent dans la rue, et le gouvernement recula. Avec la loi relative à l'orientation et à la réussite étudiante (dite loi ORE, ou « plan étudiants ») concoctée par l'actuel gouvernement, la sélection est devenue une réalité. Malgré la mobilisation de nombreux enseignants-chercheurs, les manifestations sont – pour l'heure – restées claires, et aucune résistance ne semble s'organiser. Comment l'expliquer ?

Une partie de la réponse se trouve dans la reconfiguration des rapports de forces au sein des établissements. Côté étudiants, les syndicats classés à gauche sont en perte de vitesse. La Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), qui soutient la réforme, ne cesse de gagner du terrain dans les instances représentatives. Côté enseignants, le souvenir de la longue et infructueuse grève de 2007 contre l'« autonomie des universités » alimente toujours un certain découragement, tandis que la dégradation des conditions de travail (amphithéâtres surchargés, recours croissant aux vacataires, tâches administratives de plus en plus lourdes...) conduit parfois au fatalisme.

Cette dégradation est largement organisée par l'État, qui se désinvestit de l'université à mesure que les effectifs augmentent : entre 2009 et 2015, on a compté 280 000 étudiants de plus, quand 7 147 postes de titulaires ont été supprimés (1). Pour faire passer son projet, le gouvernement a joué sur le refus du tirage au sort, pis-aller hérité du mandat de M. François Hollande, qui n'avait pourtant concerné que 0,9 % des candidats à l'entrée à l'université en 2017 : la sélection au mérite n'est-elle pas plus juste que le hasard ?

La loi ORE réalise une promesse formulée par le président Emmanuel Macron : « Nous ferons en sorte que l'on arrête de faire croire à tout le monde que l'université est la solution pour tout le monde » (*Le Point*, 31 août 2017). Fondée sur deux volets, l'un relatif à l'instauration de critères de sélection à l'université, l'autre sur la réforme

* Maîtresse de conférences en sociologie à l'université de Picardie-Jules Verne.

Les étudiants livrés au

du baccalauréat et du lycée, ce texte sonne le glas des politiques de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur menées depuis les années 1960 dans le but d'élargir le nombre de salariés qualifiés.

La réforme promeut une conception « tubulaire » de l'orientation, qui relie directement la classe de seconde au marché du travail dans une suite ininterrompue d'épreuves sélectives et de choix d'orientation « rationnels », selon une approche parfois appelée « bac - 3 - bac + 3 ». Avec le futur lycée à la carte, qui verra disparaître les filières scientifique, littéraire et économique, un élève souhaitant entrer à l'université devra, dès la seconde, s'assurer que les « disciplines de spécialité » et les modules choisis correspondent bien aux critères de sélection (les « attendus ») de l'établissement qu'il veut intégrer. Cela suppose non seulement d'avoir une idée claire de l'offre de formation disponible, mais aussi d'être certain de son choix d'orientation, à un âge de découverte, et non de projection dans l'avenir. Au risque de se retrouver coincé dans une mauvaise voie.

La loi fait ainsi reposer sur l'élève – et sur des choix effectués à 15 ou 16 ans – la responsabilité de sa réussite ou de son échec. Fini les errements, les tâtonnements que permettait dans une certaine mesure l'ancien système : désormais, chacun doit anticiper la place qu'il veut se donner dans la société, sous peine qu'on la lui impose. Bien sûr, de ce point de vue, la réforme n'invente pas tout. Elle renforce des logiques déjà présentes dans l'univers scolaire, en particulier ce que Pierre Bourdieu nommait dès 1964 la « culture de la péricéité », c'est-à-dire la prime donnée aux trajectoires linéaires et aux « voies royales » (2).

« SOCIÉTÉ DU CONCOURS » ET APOLOGIE DE LA PERFORMANCE INDIVIDUELLE

À bien des égards, l'adhésion – ou tout au moins le consentement – au principe de tri à l'entrée de l'université renvoie à une approbation plus générale des multiples formes de classement et de sélection qui parsèment les sociétés contemporaines. Peu importe que la sélection génère des inégalités, les élèves des classes populaires étant moins bien représentés dans les filières sélectives qu'à l'université : elle est porteuse d'un idéal de société méritocratique pure, fondée sur l'idée platonicienne d'un gouvernement des meilleurs. L'élargissement des publics scolaires joue à plein dans ce processus. Les individus acceptent d'autant plus les hiérarchies scolaires qu'ils ont baigné dedans durant leur formation (3). Ainsi, la scolarisation obligatoire et son extension à l'en-

(1) « La réforme de l'accès à l'université. Faits et chiffres », Syndicat national de l'enseignement supérieur-Fédération syndicale unitaire (Sneup-FSU), Paris, février 2018.

(2) Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », Paris, 1964.

(3) Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La Reproduction. Éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1970.

Les fonctionnaires,

Thorez – alors vice-président d'un conseil des ministres présidé par Georges Bidault – obtient que son projet soit discuté le 5 octobre à l'Assemblée. Il est adopté à l'unanimité, sans discussion générale, après seulement quatre heures de débat. Pour Thorez, la loi du 19 octobre 1946 constitue un premier pas vers la « libération » du fonctionnaire, « enfin considéré comme un homme et non comme un rouage impersonnel de la machine administrative (3) ».

Le statut alors créé ne concerne que les fonctionnaires de l'État, un effectif de 1 105 000 agents, dont seulement 47 % sont titulaires. Il instaure de nombreuses garanties en matière de rémunération, d'emploi, de carrière, de droit syndical, de protection sociale et de retraite. L'innovation la plus surprenante est la définition d'un « minimum vital » : « La somme en dessous de laquelle les besoins individuels et sociaux de la personne humaine considérés comme élémentaires et indispensables ne peuvent plus être satisfaits » (article 32, alinéa 3). Cette mesure constitue la base d'une disposition prévoyant qu'aucun traitement de début de carrière ne soit inférieur à 120 % de ce minimum vital. Les agents des collectivités territoriales devront attendre la loi du 28 avril 1952 pour obtenir de nouvelles dispositions statutaires ; ceux des établissements hospitaliers, le décret-loi du 20 mai 1955.

UN STATUT QUI A SUBI 225 MODIFICATIONS LÉGISLATIVES EN TRENTÉ ANS

Lors de l'avènement de la V^e République, l'ordonnance du 4 février 1959 abroge la loi du 19 octobre 1946, mais les dispositions essentielles du statut sont conservées. À la suite du mouvement social de 1968, les fonctionnaires bénéficient des retombées des événements (comme la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise), avant que l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République, le 10 mai 1981, n'ouvre un nouveau chantier statutaire...

Ayant fait de la décentralisation l'une de ses priorités, Mitterrand avait chargé son ministre de l'intérieur et de la décentralisation, le maire de Marseille Gaston Defferre, d'élaborer un projet de loi sur le sujet. J'occupais alors le poste de ministre de la fonction publique, et la question des garanties statutaires à accorder aux personnels des collectivités territoriales m'opposa rapidement à la logique de Defferre. L'envisageait un simple renforcement des dispositions existantes ; je souhaitais au

contraire une unification statutaire globale au niveau des garanties de carrière prévues pour les fonctionnaires de l'État.

Avant même l'arbitrage du premier ministre, Pierre Mauroy, j'intervins à l'Assemblée nationale, le 27 juillet 1981, en faveur de la « mise en place pour les personnels locaux d'un statut calqué sur celui de la fonction publique de l'État, c'est-à-dire sur le statut général des fonctionnaires ». On pouvait craindre la coexistence de deux types de fonction publique : celle de l'État, fondée sur le système de la carrière, et celle de la fonction publique territoriale, soumettant l'emploi aux aléas du métier, peu mobile et plus sensible aux pressions de toute nature. À terme, la seconde pouvait l'emporter sur la première, au préjudice de la neutralité de l'administration, des garanties des fonctionnaires, de la mobilité des effectifs et de l'efficacité du service public. M. Olivier Schrameck, alors conseiller technique de Gaston Defferre, radicalisera plus tard ma position, écrivant à mon sujet : « Jacobin de tempérament et tout particulièrement méfiant à l'égard des tentations clientélistes des élus, il était résolu à n'accorder à l'autonomie des collectivités locales que ce qui leur était constitutionnellement dû. » Après bien des péripéties, Mauroy arbitra en ce sens. « Ce compromis fut ainsi la traduction d'un rapport de forces », conclura M. Schrameck (4).

Le statut unifié fut inauguré par la loi du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations de tous les fonctionnaires, suivie de trois lois concernant respectivement la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière, caractérisant un système « à trois versants ». Le nouveau statut intégra des droits qui ne s'y trouvaient pas (droit de grève, liberté d'opinion, capacité de négociation des organisations syndicales, garantie de mobilité, droit à la formation permanente, etc.) et étendit son champ d'application aux agents territoriaux et hospitaliers. Après quelques hésitations de certaines d'entre elles, les organisations syndicales soutinrent la réforme. Les associations d'élus se montrèrent réservées, voire hostiles, craignant que ce statut ne limite leurs prérogatives. Mais, au Parlement, l'opposition se découragea vite.

(2) Michel Debré inaugura le poste de premier ministre prévu par la Constitution de la V^e République, à la rédaction de laquelle il avait pris une part importante.

(3) Cité par René Bidouze, *Les Fonctionnaires, sujets ou citoyens ? Le syndicalisme, des origines à la scission de 1947-1948*, Éditions sociales, coll. « Notre temps / Société », Paris, 1979.

(4) Olivier Schrameck, *La Fonction publique territoriale*, Dalloz, coll. « Connaissance du droit », Paris, 1995.

marché de l'anxiété

seignement secondaire auraient eu pour effet d'accélérer, auprès d'un nombre de plus en plus large d'individus aspirant à un diplôme de l'enseignement supérieur, l'adhésion et la croyance à cette forme institutionnelle d'évaluation de soi et de comparaison avec autrui (4).

La familiarité avec ce type de recrutement « par les capacités » fait écho à la méconnaissance de l'université par les élites politiques, souvent passées par les grandes écoles et par des filières sélectives élitistes : des trajectoires marquées par l'expérience du concours. Seuls dix des vingt-cinq ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur qui se sont succédé entre 1958 et 2016 étaient diplômés d'une université, et tous avaient présenté (et réussi) au moins un concours (5). Quant aux présidents de la République, de Charles de Gaulle, formé à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, aux énarques Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac, François Hollande et Emmanuel Macron, en passant par l'agrégé de lettres Georges Pompidou, le diplômé de l'École libre des sciences politiques François Mitterrand et l'avocat Nicolas Sarkozy, ils partagent tous l'expérience du concours. L'absence de résistance au « plan étudiants » apparaît comme le fruit de cette « société du concours », qui a érigé l'expérience commune du classement en parangon démocratique, dans un contexte d'apologie permanente de la performance individuelle.

Pour les bacheliers et leurs familles, la réforme ne se contente pas de fermer l'accès de droit à l'université : elle organise les conditions d'un marché de l'anxiété. Les lycéens avaient jusqu'au 13 mars dernier pour formuler leurs vœux d'affectation sur la plate-forme virtuelle Parcoursup, ouverte fin janvier. La phase de préparation des candidatures a été vécue par de nombreuses familles comme une période de stress intense, à cause de l'inflation des démarches : pour le dépôt de chacun des dix vœux, il fallait proposer un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation adaptés, en plus du dossier scolaire rassemblant tous les bulletins. Sujet de nombreux films et romans d'apprentissage, l'angoisse précédant le passage dans l'enseignement supérieur n'a rien de nouveau. Mais, désormais, elle s'impose comme un passage obligé pour tous, quelle que soit la filière choisie. Un marché ad hoc est déjà apparu pour aider les familles à atténuer ce sentiment désagréable. Moyennant 560 euros, la société Tonavenir.net propose une « formule sérénité », qui comprend des conseils d'orientation, une aide à l'écriture de lettres de motivation, et même la gestion du dépôt des vœux sur la plate-forme...

La réforme aura également des conséquences immédiates sur les personnels (enseignants-chercheurs, vacataires...), qui se voient chargés d'une nouvelle mission : le tri des dossiers de candidature.



FERNANDO COSTA. - « École », 2017

Cela modifiera le sens même de leur métier, en les détournant des tâches qui assurent ordinairement la réussite des élèves : le suivi, l'encadrement, la préparation des cours. Le décret d'application de la loi précise que les enseignants qui s'engageront dans les commissions seront tenus de classer les dossiers, excluant de fait la possibilité de les admettre tous sans les trier.

Ces changements affecteront également les enseignants du secondaire, qui doivent émettre un avis sur chacun des dix projets d'orientation des lycéens, transformant les conseils de classe en précomités de sélection pour l'université. Par ailleurs, tout cela ne manquera pas d'entretenir les inégalités entre les établissements : pour une même note et une même orientation, un avis émanant d'un lycée prestigieux de centre-ville pourra être interprété différemment d'un autre, provenant d'un établissement plus populaire, situé en milieu rural ou à la périphérie d'une grande ville.

Pour les personnels administratifs, la sélection représente aussi une mission supplémentaire, et non des moindres. Dans tous les établissements sélectifs, des grandes écoles aux universités d'« excellence » étrangères, le tri des candidatures occupe des départements entiers, qui disposent de moyens importants pour réceptionner les dossiers, les examiner, etc. Certaines grandes écoles ont même récemment ouvert des centres d'appels pour informer les familles des raisons d'un refus. Or, à ce jour, le gouvernement ne s'est pas engagé à octroyer des moyens à la hauteur de cette nouvelle tâche.

BIENTÔT, LES MÉDIAS ÉTABLIRONT UN PALMARÈS DES MEILLEURES FILIÈRES

Lors des discussions sur la loi ORE, de nombreux étudiants désabusés ne se sentaient pas concernés, puisque déjà entrés à l'université. Mais la nécessité d'une solidarité avec les lycéens n'est pas le seul argument à leur opposer. En renforçant la concurrence entre établissements pour attirer les meilleurs élèves, Parcoursup transforme les élèves en consommateurs obligés de comparer les offres de formation. Pour les aider dans ce choix difficile, les médias ne tarderont pas à établir des palmarès des meilleures filières, comme ils le font déjà pour les écoles de commerce, les écoles d'ingénieurs ou les masters. Une batterie de critères épars (quel taux de réussite en licence ? Quel taux d'encadrement ?...) seront convertis en notes qui détermineront la valeur d'un établissement et, par extension, la valeur de ses diplômés. A n'en pas douter, d'anciens étudiants en pâtiront quand ils enverront leur CV pour trouver un travail.

Le gouvernement de M. Édouard Philippe a bouleversé l'articulation entre enseignements secondaire et supérieur en un temps record. Cette rapidité laisse augurer de nouvelles initiatives : réforme de la licence, augmentation des frais d'inscription, modification du statut des enseignants-chercheurs. De ce point de vue, le « plan étudiants » fait de l'université le laboratoire des réformes à venir dans la fonction publique.

ANNABELLE ALLOUCH.

(4) Sur cette hypothèse, cf. *La Société du concours. L'empire des classements scolaires*, Seuil, coll. « La République des idées », Paris, 2017.

(5) Christophe Charle, « Élitisme politique et enseignement supérieur. Sociologie historique d'un divorce et d'un échec (1968-2012) », *La France et ses élites*, *Pouvoirs*, n° 161, Seuil, 2017.

voilà l'ennemi

Au départ, François Mitterrand ne s'intéressait guère à ces questions. Il était beaucoup plus vigilant concernant les réformes administratives, craignant sans doute qu'on lui reproche de laisser un ministre communiste s'intéresser de trop près à l'appareil d'État. Dès la composition du gouvernement et ma nomination, il m'avait averti de ce qu'il avait réservé que les attributions du ministre de la fonction publique soient étendues aux réformes administratives. Il multiplia ensuite les objections à nos propositions en la matière. Il ne pouvait cependant manquer de douter des réformes en cours après son « tournant libéral » de 1983. M. Jacques Fournier, alors secrétaire général du gouvernement, le raconte : « Le président s'interrogea à haute voix, le 29 mai 1985, sur l'utilité de l'ensemble législatif concernant le statut de la fonction publique. (...) Passait ce jour-là en conseil des ministres le projet de loi sur la fonction publique hospitalière, dernier volet de cet ensemble. Le commentaire de Mitterrand est en demi-teinte : "L'adoption de ce texte s'inscrit dans la logique de ce que nous avons fait. A mon sens, ce n'est pas ce que nous avons fait de mieux." Il évoque une "rigidité qui peut devenir insupportable" et des "solutions discutables". "On ne peut plus recruter un fossyeur dans une commune sans procéder à un concours." "Il est vrai que j'ai présidé moi-même à l'élaboration de ces lois. Peut-être n'ai-je pas été suffisamment informé. Tout ceci charge l'administration et conduit à la paralysie de l'État. Il reste que c'est la quatrième et la dernière partie d'un ensemble. Je ne suis pas sûr, en définitive, que ces lois aient longue vie" (5). » C'était il y a trente-trois ans...

La séquence libérale étant ouverte, on aurait tort de s'étonner de l'abandon des partisans de la marchandisation de la vie publique et du détricotage des statuts législatifs ou réglementaires (et tout spécialement du statut général des fonctionnaires), soit sous la forme d'offensives brutales, soit par l'action de transformations souterraines plus insidieuses. Ainsi, la loi Galland du 13 juillet 1987 (sous le gouvernement de M. Jacques Chirac) changeait pour le symbole les corps des fonctionnaires territoriaux en cadres et rétablissait le système dit des « recrus-collés », soit la substitution, à l'issue d'un concours, de la liste des candidats admis par ordre alphabétique à la liste présentée par ordre de mérite dans la fonction publique territoriale. Elle nuisait à la comparabilité des fonctions publiques et, par là, à la mobilité des fonctionnaires, que le statut a érigé au rang de « garantie fondamentale » (article 14 du titre I^{er} du statut). Mais aussi : faux pas du Conseil d'État préconisant dans son rapport annuel de 2003 de faire du contrat une « source autonome de droit de la fonction publique ». Proclamation imprudente de M. Nicolas Sarkozy appelant en septembre 2007 à une « révolution culturelle » et déclarant son intention de promouvoir le

« contrat de droit privé négocié de gré à gré », mais forcé d'y renoncer face à la crise financière de 2008, l'opinion reconnaissant que la France disposait d'un précieux atout anticrise dans l'existence d'un important secteur public, efficace « amortisseur social ».

Les attaques frontales ayant échoué, s'est développée une stratégie plus sournoise : d'une part, l'expansion du paradigme de l'entreprise privée dans le service public sous la forme du *new public management* (« nouvelle gestion publique ») ; d'autre part, un « mitage » du statut : 225 modifications législatives en trente ans, la plupart des dénaturations, démontrant, malgré tout, à la fois sa solidité et son adaptabilité.

La conception française du service public et la traduction juridique qu'en donne le statut général des fonctionnaires expriment une logique inacceptable aux yeux d'oligarchies qui s'efforcent de faire ruisseler leur idéologie libérale dans la société. Y compris lorsqu'elle se voit disqualifiée sur le plan théorique et contredite par le mouvement du monde.

LA SOCIALISATION DES FINANCEMENTS APPARAÎT IRRÉVERSIBLE

« On empêchera plutôt la Terre de tourner que l'homme de se socialiser », aurait déclaré Pierre Teilhard de Chardin (1881-1955), paléontologue et jésuite, homme de science et prophète (6). Il n'est au pouvoir d'aucun gouvernement d'inverser des tendances lourdes qui portent l'évolution des sociétés. Depuis la fin du Moyen Âge, on assiste à une sécularisation du pouvoir politique qui s'accompagne d'une autonomisation de l'appareil d'État et d'une expansion administrative constante. La socialisation des financements répondant à des besoins fondamentaux apparaît irréversible : en France, les prélèvements obligatoires ne dépassaient pas 15 % du produit intérieur brut (PIB) avant la première guerre mondiale ; ils s'élevèrent désormais à 45 %. Il n'y avait pas plus de 200 000 agents de l'État au début du XX^e siècle ; le secteur public (administrations, entreprises, organismes publics) approche les sept millions de salariés en 2018.

Pour autant, la France n'est pas « suradministrée ». Elle se situe au contraire dans le haut de la moyenne des pays développés, comme l'a démontré une récente étude de France Stratégie : on y compte

89 agents publics pour 1 000 habitants, loin derrière les pays scandinaves, derrière le Canada et juste devant le Royaume-Uni (7). Ce n'est ni l'ampleur des effectifs ni leur évolution qui distinguent la France des autres pays, mais le fait que les agents y sont protégés par la loi, dans le cadre d'un statut regardé comme la condition d'une administration neutre et intègre.

Les libéraux ont cru pouvoir annoncer la victoire définitive de leur doctrine, la fin de l'histoire, et consacrer l'horizon indépassable d'un capitalisme hégémonique sur la planète. En ce début de XXI^e siècle, le monde tel qu'il est dévoile leur erreur. Comme sous l'effet d'une nécessité, une forme de socialisation objective se développe, quand bien même elle s'exprime dans des contextes capitalistes. Dans une crise qu'Edgar Morin analyse comme une « métamorphose (8) », des valeurs universelles émergent et s'affirment : les droits humains, la protection de l'écosystème mondial, l'accès aux ressources naturelles indispensables, le droit au développement, la mobilité des personnes, l'égalité entre les hommes et les femmes, le devoir d'hospitalité, la sécurité. D'autres sont en gestation, qui exacerbent les contradictions. La mondialisation n'est pas seulement celle du capital ; elle touche toutes les formes d'échange et de formation de la citoyenneté : révolution informationnelle, coopérations administratives et scientifiques, conventions internationales, floraison de créations culturelles. Bref, ce siècle sera peut-être celui des interdépendances, des interconnexions, des coopérations, des solidarités, toutes formules qui se condensent en France dans le concept de service public. On ne s'en rend peut-être pas compte tous les jours en écoutant M. Macron, mais, contrairement aux espoirs et aux proclamations des thuriféraires du libéralisme, le XXI^e siècle pourrait annoncer l'âge d'or du service public (9)...

ANICET LE PORS.

(5) Jacques Fournier, *Itinéraire d'un fonctionnaire engagé*, Dalloz, 2008.

(6) Cité par Gérard Donnadieu, *Comprendre Teilhard de Chardin*, Saint-Léger Productions, Chouzé-sur-Loire, 2013.

(7) Flore Deschard et Marie-Françoise Le Guilly, « Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaisons internationales », France Stratégie, Paris, décembre 2017, www.strategie.gouv.fr

(8) Edgar Morin : « L'idée de métamorphose dit qu'au fond tout doit changer », *L'Humanité*, Saint-Denis, 19 juillet 2013. Dans le même esprit : Anicet Le Pors, *Pendant la mue le serpent est aveugle. Chronique d'une différence*, Albin Michel, Paris, 1993.

(9) Gérard Aschieri et Anicet Le Pors, *La Fonction publique du XXI^e siècle*, Éditions de l'Atelier, Ivry-sur-Seine, 2015.

Lire aussi sur notre site :

« Ordonnances SNCF : l'occasion »,
par Frédéric Lordon (20 mars 2018),
<https://blog.mondediplo.net>



FERNANDO COSTA. – « Attention au train », 2015

« Pas concernés »

« La grosse ficelle, c'est d'avoir dit que la fin du statut ne s'appliquera qu'aux nouveaux embauchés. Les dirigeants de la CGT [Confédération générale du travail] savent qu'ils ne pourront pas justifier de bloquer le pays, alors que le statut des cheminots actuellement en poste ne sera pas remis en cause. » D'après *Le Canard enchaîné* (7 mars 2018), qui rapporte ce propos de M. Édouard Philippe, le premier ministre savourer son calcul : les cheminots en poste n'étant « pas concernés », ils n'auraient aucune raison de faire grève. L'argument gouvernemental, déjà avancé lors de la déréglementation de France Télécom, trouve instantanément des relais enthousiastes. « Mais vous n'êtes pas menacés, puisque ce sera pour les futurs embauchés », rétorque à un délégué Solidaires, unitaires, démocratiques (SUD) l'éditorialiste Éric Brunet – auteur d'*Être riche, un tabou français* (« Radio Brunet », RMC, 14 mars). « Le rapport prévoit le maintien du statut pour tous les agents actuellement en poste ! Donc quel est le problème ? », fulmine le présentateur Pascal Praud sur CNews (20 février).

Une vision du monde étaye ce raisonnement. Pour le gouvernement et ses caudataires, on ne peut se mobiliser que pour défendre ses intérêts immédiats. Fixer des objectifs plus larges, marquer sa solidarité, tels furent pourtant les fondements des grands mouvements émancipateurs. André Malraux l'explique dans son célèbre discours d'hommage à Jean Moulin (19 décembre 1964) : « Le sentiment profond, organique, millénaire, qui a pris depuis son accent légendaire, voici comment je l'ai rencontré. Dans un village de Corrèze, les Allemands avaient tué des combattants du maquis, et donné ordre au maire de les faire enterrer en secret, à l'aube. Il est d'usage dans cette région que chaque femme assiste aux obsèques de tout mort de son village en se tenant sur la tombe de sa propre famille. Nul ne connaissait ces morts, qui étaient des Alsaciens. Quand ils atteignirent le cimetière, portés par nos paysans sous la garde menaçante des mitrailleuses allemandes, la nuit qui se retirait comme la mer laissa paraître les femmes noires de Corrèze, immobiles du haut en bas de la montagne, et attendant en silence, chacune sur la tombe des siens, l'ensevelissement des morts français. Ce sentiment qui appelle la légende, sans lequel la Résistance n'eût jamais existé – et qui nous réunit aujourd'hui –, c'est peut-être simplement l'accent invincible de la fraternité. Comment organiser cette fraternité pour en faire un combat ? »

La question n'a pas pris une ride.

P. R.

Opposer usagers et salariés des chemins de fer n'a guère de sens quand tous vivent la dégradation du service au nom d'un désengagement public que le gouvernement veut renforcer. Et que penser des proclamations sur la sauvegarde du climat quand on torpille le rail en faveur de la route ?

PAR BENOÎT DUTEURTE *

IL PARAÎT que les petites lignes de chemin de fer coûtent trop cher. Celle que je fréquente le plus régulièrement, entre Nancy et Saint-Dié-des-Vosges, a pourtant subi toutes les économies possibles. Je ne parle pas seulement des trains poubelles (ces vieilles rames rouillées et taguées) qu'on nous avait imposés pendant quelques années, faute de mieux. Ils se sont vus remplacés, depuis, par les navettes Bombardier, qui ont encore le goût du neuf, même si elles font un peu camelote avec leurs éléments plastifiés qui claquent pendant le trajet et leur accouider unique à partager entre deux sièges... Mais, pendant ce temps, les baisses de coût ont continué : de nombreux trains ont été supprimés hors des heures de pointe et remplacés par des autocars qui mettent deux heures au lieu d'une pour accomplir le même trajet ; puis les contrôleurs ont disparu dans une partie des rames, si bien qu'on se retrouve abandonné en cas de problème sur la ligne, ce qui est fréquent. On trouve, de plus, pas d'information. On arrive quand on arrive. Et les attentes sont parfois longues. Autrefois, les services techniques intervenaient immédiatement. Aujourd'hui, pendant que nous patientons en pleine voie, toute décision doit remonter dans les étages de la compagnie et de la région qui finance.

Comme, en outre, la SNCF ne se donne plus la peine d'articuler les lignes secondaires avec son réseau TGV, on rate la correspondance si le train arrive en retard, et tant pis pour nous. En cette époque de connexions, les mondes ferroviaires ont oublié l'interconnexion. C'est pourquoi, sans doute, les annonces diffusées dans les voitures nous rappellent avec une telle insistance que nous ne sommes pas les usagers d'un service global, mais les clients de diverses marques : la marque ultramoderne TGV rayonne sous d'autres cieux que la marque Intercités et son réseau délabré, où les recommandations urgents provoquent d'incessants ralentissements, où les pannes de locomotive compromettent les départs, tandis que les vaillants trains Corail tiennent encore le coup dans la catastrophe (et nous font regretter, malgré leur piteux état, ce proche passé où les trains étaient plus spacieux et assuraient un voyage rapide, pratique et confortable – y compris en seconde classe).

Certaines lignes Intercités se voient aujourd'hui menacées, en particulier les dessertes transversales jugées trop peu rentables – ce qui ne manque pas d'étonner dans une ère de supposée décentralisation où il faudra bientôt passer par Paris pour se rendre de Lyon à Bordeaux. La réforme annoncée vise surtout la marque TER (Transport express régional), cette version locale et à bas coût du transport ferroviaire, péniblement supportée par la compagnie, qui n'en veut plus. On le

* Écrivain, auteur notamment de *La Nostalgie des buffets de gare*, Payot & Rivages, Paris, 2015.



WWW.ATHEUR.COSTA.COM - GALERIE ART INJELIE PARIS

FERNANDO COSTA. – « Voyages en famille », 2017

suppose, du moins, en observant cette continuelle réduction du service qui conduit une partie des usagers à se replier sur le transport routier. Or cela ne suffit pas. Après tant de dégradations, le rapport Spinetta (1) nous informe aujourd'hui que le fonctionnement réduit des petites lignes coûte encore trop cher, et qu'il va falloir trancher dans le vif.

HORS DES VILLES, DES GARES MONUMENTALES ENTOURÉES D'IMMENSES PARKINGS

Quant à moi, devant ce raisonnement censé inspirer les hommes qui nous gouvernent à l'heure de l'ultime réforme, je suis frappé d'abord par une étonnante contradiction : voici vingt bonnes années, en effet, que les élus de la nation, soutenus par les médias unanimes, n'ont pas de mots assez fervents pour affirmer leur engagement écologique et leur foi dans le développement durable. Du Grenelle de l'environnement à la COP21, tous ont pieusement approuvé certaines recommandations, comme la nécessité de favoriser le train face à la voiture individuelle, d'assurer le maillage du territoire et de développer le fret ferroviaire pour contenir le trafic de poids lourds. Mais voici également vingt ans que le réseau ferroviaire se transforme à l'inverse de ces directives, comme si les proclamations vertueuses et le système économique étaient simplement incompatibles : d'un côté, on communique sur la nécessité de transports responsables ; de l'autre, on laisse la SNCF se préparer à la concurrence et agir comme une entreprise pressée de resserrer ses coûts, quitte à supprimer les liaisons qui assurent le fameux maillage. Le président Emmanuel Macron nomme M. Nicolas Hulot ministre

(1) Jean-Cyril Spinetta, « L'avenir du transport ferroviaire », rapport remis au premier ministre Édouard Philippe le 15 février 2018.

De Saint-Just à Macron, variations

Depuis deux siècles, des dirigeants de toutes tendances politiques ont réclamé la diminution du nombre d'agents de l'État. Pour des raisons parfois diamétralement opposées.

PAR ÉMILIEN RUIZ *

EN DÉCLARANT vouloir supprimer 120 000 postes de fonctionnaires en cinq ans, M. Emmanuel Macron ne donne guère dans l'originalité. La dénonciation du poids de l'État et du nombre de ses employés est depuis plus de deux siècles un leitmotiv repris, selon les périodes, par des acteurs dont les convictions traversent tout le spectre politique. Si cette diversité peut aujourd'hui paraître étonnante, elle s'explique aisément : davantage que leur nombre, c'est souvent ce que les fonctionnaires symbolisent qui est critiqué.

De la Révolution française jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la dénonciation de l'État et de son administration repose principalement sur une mise en cause du pouvoir politique des bureaux et de l'influence excessive de l'administration, sous une appellation forgée par l'économiste physiocrate Vincent de Gournay au milieu du XVIII^e siècle : la « bureaucratie ». En 1793, Louis Antoine Saint-Just considère ainsi que « tous ceux qui emploient le gouvernement sont paresseux » (1) et qu'il est nécessaire de « diminuer partout le nombre des agents » (1). Son objectif n'est pas budgétaire, mais politique. Il s'agit alors de dénoncer la « constitution des bureaux en pouvoir autonome », le « risque de confiscation du pouvoir étatique » par l'administration, celle-ci étant perçue comme « susceptible de faire obstacle au gouvernement direct de la volonté générale » (2).

* Maître de conférences en histoire contemporaine et humanités numériques à l'université de Lille et chercheur à l'Institut de recherches historiques du Septentrion (Irihis).

Face à l'expansion provoquée par la « supermonarchie administrative » napoléonienne (3), un concept est né de la critique du nombre des agents de l'État : le « fonctionnarisme ». En 1872, il fait son entrée à part entière dans le huitième tome du *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse et renvoie alors à un « système fondé sur l'existence d'un grand nombre de fonctionnaires », une « manie des emplois publics » constituant un « fléau social ». Là encore, Larousse n'est pas animé par un souci d'économie. Farouche républicain, il fait remonter la naissance du mal à la monarchie et assigne la responsabilité de son développement à l'Empire : « De 1789 à 1800, il y avait eu en France des citoyens, écrit-il. À partir de l'an 1800, il n'y eut plus que des fonctionnaires et des administrés », les premiers composant une véritable « armée du despotisme ».

LES BUDGÉTIVORES BROCARDÉS DANS « LE GRELOT »

Sous la III^e République (1875-1940), les plaintes contre le nombre de fonctionnaires prennent la forme de la métaphore des budgétivores. Dans le journal satirique *Le Grelot*, le caricaturiste Alfred Le Petit les représente sous la forme de bonapartistes, de militaires et de curés dépoissant la République (4). Au service d'une critique de l'administration, la dénonciation du fonctionnarisme relève alors d'un appel à une épuración indispensable à la bonne marche de la République. Or, au même moment, à l'autre bout du spectre politique, c'est justement à ce régime que le vicomte Georges d'Avenel attribue la responsabilité du fonctionnarisme. Il écrit dans *La Revue des deux mondes* : « Dire que la société doit l'école primaire gratuite à toutes les intelligences est un paradoxe égal, sinon supérieur, à celui qui consisterait à dire qu'elle doit le potage gratuit à tous les estomacs. » Il veut dire par là que la multiplication des agents de l'État témoigne de l'incapacité de la République à tenir ses promesses de gouvernement « bon marché » (5), tout en questionnant le périmètre de l'intervention publique.

En dépit d'un tel unanimité, aucune politique de réduction d'effectifs n'est mise en œuvre avant la fin de la première guerre mondiale. Au printemps 1920, après quatre années de conflit et d'extension inédite des attributions de l'État, le ministre des finances annonce à la Chambre que « le problème financier dans son ensemble » exige une « compression énergique des dépenses » et la suppression de « toute service inutile » (6). De multiples politiques allant dans ce sens sont menées dans l'entre-deux-guerres, sans que le volume des effectifs publics retrouve son niveau de 1913. Surtout, l'avènement du régime de Vichy provoque une nouvelle accélération dans le développement des interventions – de l'étatisation des polices municipales à la création du ministère de la production industrielle – et du nombre des agents publics.

Au lendemain de la Libération, la dénonciation du nombre de fonctionnaires suscite à nouveau un consensus très large, des communistes aux nostalgiques de Vichy. Les premiers voient dans les compressions une manière de poursuivre l'épuration par d'autres moyens. En décembre 1947, alors que les ministres communistes en ont été exclus sept mois plus tôt, Jacques Ducloux continue de soutenir les politiques de réduction d'effectifs menées par le gouvernement. Lors d'un débat à l'Assemblée nationale, le dirigeant communiste réclame même « du spectaculaire (7) ». De fait, au moins jusqu'en 1948, les politiques

(1) Saint-Just, *Œuvres complètes*, Gallimard, coll. « Folio histoire », Paris, 2004.
 (2) Pierre Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Seuil, coll. « L'univers historique », Paris, 1990.
 (3) Pierre Legendre, *Trésor historique de l'État en France. L'administration classique*, Fayard, coll. « Les savoirs », Paris, 1992.
 (4) Par exemple : *Le Grelot*, Paris, 25 janvier 1880.
 (5) Georges d'Avenel, « L'extension du fonctionnarisme depuis 1870 », *La Revue des deux mondes*, t. 86, Paris, mars-avril 1888.
 (6) Séance du 29 mars 1920, « Débats parlementaires », *Journal officiel*, Paris, 30 mars 1920.
 (7) Première séance du 19 décembre 1947, « Débats parlementaires », *Journal officiel*, 20 décembre 1947.

de chemin de fer coûtent trop cher

d'État pour montrer sa conscience des problèmes climatiques ; pourtant, deux ans plus tôt, le ministre Macron, visiblement peu sensible à la spécificité du train, déreglementait le transport par autocar qui fragilise encore le réseau secondaire – sans que la presse, si attentive aux questions écologiques, y discerne autre chose qu'une mesure pour l'emploi et pour la baisse des prix. On fait du marketing sur les avantages du rail (plus confortable, plus ponctuel, moins polluant, sillonnant de jolis paysages) ; mais ceux-là mêmes qui président aux destinées de la SNCF ont les yeux tournés vers le ciel et le modèle aérien – tel son président Guillaume Pepy déclarant au *Figaro Magazine* que son cadeau préféré consiste à « offrir des billets d'avion » (12 juillet 2013).

Symptomatique, en ce sens, fut la décision de confier le rapport sur « l'avenir du transport ferroviaire » à M. Jean-Cyril Spinetta, ancien patron... d'Air France-KLM. Un tel choix s'inscrit dans la logique d'une évolution amorcée dès les années 1990, quand les chemins de fer français ont adopté le système de billetterie Socrates (acronyme de « système offrant à la clientèle des réservations d'affaires et de tourisme en Europe »), acheté à la compagnie American Airlines pour servir de socle au développement du TGV. Depuis, le service public n'a cessé de s'aligner sur le fonctionnement des compagnies aériennes, avec leurs réservations obligatoires et leurs prix de billets fluctuant selon la demande – contre la notion de transport régulier, facilement accessible, et contre l'ancienne tarification unique au kilomètre qui soulignait l'as-

combrées et polluées. Le train est devenu cet avion sur pattes reliant quelques points à forte densité de population, à charge pour chacun de se débrouiller ensuite. Étrange paradoxe, qui n'empêche pas les autorités de continuer à brandir les notions de service public, de développement durable et de désenclavement territorial.

Dans une société où tant de modèles sont, plus ou moins consciemment, importés des États-Unis, on peut se demander si cette évolution n'est pas l'application, à l'échelle européenne, d'une façon de penser nord-américaine. Car, aux États-Unis, l'éloignement des grandes agglomérations peut justifier, à la rigueur, la desserte du territoire par quelques grandes lignes aériennes ou ferroviaires, complétées par des autobus et des voitures de location. En Europe, la proximité des pays, des villes, des régions, et la densité du réseau ferroviaire hérité du XIX^e siècle invitent à une conception différente du transport public, fondée sur le voisinage, la régularité, la ponctualité et la simplicité d'accès. Or, tout en proclamant cette nécessité pour les grandes métropoles – ce qui suppose un rattrapage considérable après des années d'abandon des trains de banlieue –, le rapport Spinetta la rejette pour la majeure partie du territoire. Définissant le train comme un « transport de masse », soumis aux lois du flux tendu et de l'entassement maximal, il invite à supprimer quantité de liaisons régionales, sous prétexte que les trains de campagne ne sont pas assez remplis et que les petites lignes non électrifiées pollueraient autant que l'autocar.

DANS LA CITÉ DU PREMIER MINISTRE, LA DESERTE FERROVIAIRE N'A CESSÉ DE SE DÉGRADER

La comparaison du rail et de la route ne se limite pourtant pas à cette question. Car les autocars, plus lents et moins ponctuels que les trains, aggravent l'engorgement routier et toutes les nuisances qui en découlent. Le rail, au contraire, offre un itinéraire rapide et fiable, mais aussi un moyen de transport propice au travail comme au repos. On peut y manger, s'y dégoûter, y lire sans la gêne des tournants et des changements de vitesse. Il permet aux écoliers de gagner leur lycée ou de rentrer chez eux (j'en vois beaucoup dans la montagne vosgienne, entre Saint-Dié et Sélestat, ligne menacée s'il en est). Et, pour peu que le réseau soit digne de ce nom et suffisamment bien desservi (pas seulement aux heures de pointe), les adultes peuvent se passer de voiture en cette époque officiellement soucieuse de lutter contre la circulation. Ces avantages considérables font du train le mode de transport civilisé par excellence et non un archaïsme soumis aux seules lois de la comptabilité analytique.

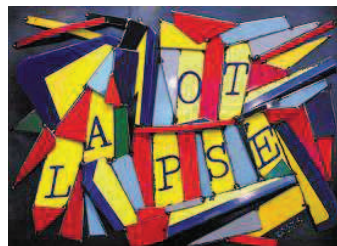
Voilà pourquoi les hommes d'État, qui, n'en doutons pas, sont attachés à l'avenir de l'humanité, promettent de s'y consacrer au cours de grand-messes politico-écologiques. Sauf que leur volonté d'étendre les normes commerciales européennes et mondiales contredit cette profession de foi. La théologie du libre marché et de la rentabilité absolue s'oppose à la notion même de service public censé offrir partout – qu'il s'agisse de trains ou d'hôpitaux – des infrastructures de qualité financées par la collectivité. Pris dans ces contradictions, les élus n'ont d'autre issue que la rhétorique du « en même temps » : la protection de la planète et le développement des autocars ; le développement des transports publics et la soumission aux impératifs de rentabilité ; les grandes missions proclamées par l'État et l'abandon de ces missions aux régions selon les humeurs de leurs présidents. Même les écologistes, qui devraient apparaître en première ligne, se polarisent davantage sur quelques combats symboliques – des centrales nucléaires

aux organismes génétiquement modifiés en passant par la circulation à Paris –, mais ne se montrent guère audibles sur le terrain ferroviaire. Quant à la volonté affirmée par le premier ministre de raisonner au cas par cas, sans abandonner les fameux territoires, elle ne semble guère en mesure de freiner ce mouvement irrésistible qui conduit à la diminution et à la détérioration du service (on en sait quelque chose en sa ville du Havre, dont la desserte n'a cessé de se dégrader depuis vingt ans). C'est pourquoi tant d'anciens usagers, traités en clients de troisième catégorie, se retournent vers la voiture... aggravant la baisse du nombre de passagers qui permet de juger ces lignes périmées !

Une réelle volonté politique pourrait inspirer d'autres évolutions : le maintien et l'encouragement dans tout le pays d'un transport ferroviaire de proximité, accessible à toute heure et sans réservation ; mais aussi le développement du fret, à l'image de ce qui se fait aujourd'hui en Suisse – tandis que la France voit transiter les poids lourds de l'Europe entière. Paradoxe ultime : nos gouvernements si prompts à invoquer des modèles étrangers, notamment le modèle allemand, quand il s'agit de réduire les prestations sociales, ne semblent pas avoir remarqué que la Deutsche Bahn, équivalent allemand de la SNCF, vient d'adopter des mesures contraires à celles qu'on prône ici : plan de modernisation du réseau, fermeture de la filiale bus pour recentrer l'entreprise sur ses lignes de train et relance du fret ferroviaire.

À Saint-Dié, les entrepôts de marchandises sont à l'abandon. Devant la gare, où le buffet a fermé depuis longtemps, des autobus attendent les clients aux heures des trains supprimés. Ils rejoindront sur les routes ce flux ininterrompu de voitures et de camions à vitesse réduite qui a éloigné la sous-préfecture vosgienne des grandes villes voisines. À bien considérer tout cela, il semble que les pouvoirs publics français et la SNCF elle-même (avec ses filiales de poids lourds et d'autocars) aient fait depuis longtemps le choix des nuisances routières au détriment des avantages du rail.

BENOÎT DUTEURTE.



FERNANDO COSTA. – « La Poste », 2013

Enthousiasme

« La privatisation de sociétés publiques contribue à la réduction de la dette publique, ainsi qu'à la réduction des subventions, des autres transferts et des garanties d'État. Elle permet d'améliorer l'efficacité des sociétés et, plus généralement, la compétitivité de l'économie dans son ensemble, tout en attirant les investissements directs étrangers. »

Commission européenne, Bruxelles, 30 octobre 2012

Doutes

« Lorsque les partenariats public-privé (PPP) conduisent à transformer des emprunts publics en emprunts privés, les coûts de financement tendent à augmenter. Le point essentiel est donc de déterminer si les PPP génèrent des gains en matière d'efficacité qui compensent cette hausse des coûts de financement. (...) La plupart des avis des PPP s'appuient sur l'idée selon laquelle le secteur privé serait plus efficace. Bien que la littérature scientifique soit abondante pour étayer cette idée, la théorie demeure ambiguë, et les preuves empiriques lacunaires. (...) On ne peut donc pas conclure que les PPP soient plus efficaces que les investissements publics ou les services pilotés par l'État. »

Fonds monétaire international (FMI), Washington, DC, 12 mars 2004

Pédagogie

« L'exécutif doit encore convaincre les Français sur les privatisations », déplora le 20 mars 2018 le journal *Les Echos*, propriété de M. Bernard Arnault, quatrième fortune mondiale.

Alors que le gouvernement de M. Édouard Philippe s'apprête à renouer avec la vente d'entreprises publiques, une enquête commandée par le quotidien économique constatait que « les Français restent très attachés (à 65 %) à la prise de participations de l'État dans les entreprises », un sentiment « partagé par tout l'échiquier politique, des électeurs de Jean-Luc Mélenchon (à 75 %) à ceux d'Emmanuel Macron (71 %), et même parmi ceux plus libéraux de François Fillon (à 58 %) ».

D'où vient ce « particularisme tricolore » ? D'un « manque d'explications », bien sûr ! « Il n'y a pas eu de débat public sur cette question pendant la campagne, si bien qu'il manque des éléments d'explication pour comprendre ce que veut faire Emmanuel Macron », estime M. Bruno Jeanbart, directeur de l'institut de sondages chargé de l'enquête. Gageons que les médias sauront remédier à ce déficit de pédagogie. Y compris, peut-être, ceux de M. Arnault.



FERNANDO COSTA. – « III Heures », 2017

pect universel du service. Aujourd'hui, la transformation s'accélère à la faveur des mesures de sécurité qui imposent un contrôle à l'entrée de certains trains, en attendant la facturation des bagages. Autre signe de cette mutation : on a vu pousser hors des gares monumentales entourées d'immenses parkings, sur le modèle des aéroports. Ces nouveaux terminaux, comme Aix-en-Provence TGV, étant dépourvus de liaisons avec le réseau secondaire, le voyageur doit prendre un bus ou une voiture pour arriver à destination par des bretelles routières

sur un même thème

d'économies sont censées affecter prioritairement les agents recrutés dans les « organismes parasitaires nés depuis Vichy » (8), et épargner les personnels touchés par les politiques d'exclusion de l'État français et réintégrés depuis (9).

De leur côté, les nostalgiques du pétainisme dénoncent également la croissance des effectifs publics depuis la Libération, en visant notamment les entreprises nationalisées et la création de la Sécurité sociale. En 1949, dans les colonnes d'une revue d'extrême droite à laquelle il collabore régulièrement, Pierre-Étienne Flandin, éphémère président du conseil en 1934, puis ministre du régime de Vichy, affirme ainsi que le nombre des fonctionnaires, les « rois du système », n'a « cessé de croître ». « Ce développement monstrueux est la manifestation du processus morbide qui envahit l'organisme économique français et dont le terme ne peut être que la mort progressive de la machine envahie par la rouille », écrit-il (10).

DES MESURES « UN PEU BRUTALES ET SIMPLISTES »

Le consensus qui règne au sortir de la seconde guerre mondiale entraîne ainsi d'importantes réductions d'effectifs. L'application des mesures préconisées par les commissions de la « hache », puis de la « guillotine », afin de supprimer au moins 150 000 postes entre 1946 et 1949 conduit à des compressions réelles situées entre un peu plus de 63 000 (selon le ministère des finances) et un peu moins de 140 000 (selon l'Institut national de la statistique et des études économiques). Les conséquences ne sont pas minces. Le directeur du budget, ardent promoteur des politiques d'économies, constate lui-même que ces mesures « un peu brutales et simplistes » ont entravé le bon fonctionnement des services administratifs (11). Pour vraiment réduire les effectifs de l'État et faire des économies, les observateurs s'accordent alors sur la nécessité d'un « choix entre les missions que l'État entend accomplir » (12).

Plus près de nous, entre 2007 et 2012, la politique de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux a produit des effets comparables. Avant son élection, M. Nicolas Sarkozy avait promis de supprimer jusqu'à un million de postes, arguant qu'ainsi l'État serait plus efficace et moins coûteux. D'après les rapports annuels sur l'état de la fonction publique, ce sont finalement 94 000 équivalents temps plein qui ont disparu (et non 150 000, comme ses promoteurs aiment à le soutenir). Or le bilan dressé par les grandes inspections de l'État montre que cette politique a moins permis d'économiser qu'elle n'a désorganisé les services. « À missions constantes, des économies significatives ne peuvent être attendues, sur le seul fonctionnement de l'État », concluent-elles en 2012 (13).

Alors que les promesses de réduction des effectifs s'étaient multipliées, l'efficacité budgétaire des mesures adoptées dans les années 1990 et 2000 est loin d'être flagrante. Pourtant, dans les discours parlementaires et gouvernementaux, tout se passe comme si l'argument du « trop de fonctionnaires » était totalement déconnecté de la question du périmètre des services publics. Témoinant paradoxalement de la légitimité acquise par le développement de l'État, les pourfendeurs du fonctionnarisme du XXI^e siècle minimisent systématiquement les conséquences proprement politiques des économies qu'ils préconisent.

ÉMILIE RUIZ.

(8) Séance du 15 février 1946. « Débats de l'Assemblée nationale constituante », *Journal officiel*, 16 février 1946.

(9) Circulaire n° 1/1 B/4 du 4 janvier 1947, *Journal officiel*, 7 janvier 1947.

(10) Pierre-Étienne Flandin, « Le problème financier français », *Écrits de Paris*, n° 51, janvier 1949.

(11) Note n° 11305 du directeur du budget pour le ministre au sujet de suppressions d'emplois, Paris, 28 octobre 1949, Centre des archives économiques et financières.

(12) Gabriel Ardant, *Problèmes financiers contemporains*, Hatier, Paris, 1949.

(13) « Bilan de la RGPP (révision générale des politiques publiques) et conditions de réussite d'une nouvelle politique de réforme de l'État », rapport de l'inspection générale de l'administration, de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale des affaires sociales, La Documentation française, Paris, septembre 2012.